

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibération n° 2024-076
Séance du 24 septembre 2024**

Procès-verbal de la réunion du
Bureau en date du 11 juillet 2024

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1, L. 3121-14-1 et L. 3122-6-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

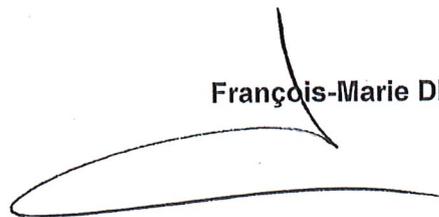
Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 11 juillet 2024,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 11 juillet 2024,
ci-joint.

Le Président

François-Marie DIDIER



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 13 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Étaient présents à l'ouverture de la séance en présentiel et en visio-conférence, en vertu de l'article L. 31222-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 11

Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Madame Rachida DATI
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Antoine GUILLOU
Madame Déborah MÜNZER
Madame Inès de RAGUENEL
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Monsieur Jérôme GLEIZES
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Marie-Louise MANGHO-KUÉTÉ
Madame Nadia MOUADDINE

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Madame Sylvie VILLETTE	Directrice des Affaires Juridiques

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Conseil d'Administration, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

- B2024/032P – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 mars 2024
- B2024/065D – JOP 2024 – Acquisition de parcelles à la société SOCAREN – Noisy-le-Grand (93)
- B2024/057D – Sortie d'inventaire et rachat par la société RENAULT de véhicules du SIAAP
- B2024/038D – JOP 2024 – Protocole transactionnel avec la SOCAREN – Siphon sous la Marne
- B2024/052D – Protocole transactionnel avec M. et Mme GATEILLER, bailleurs – Logement de fonction
- B2024/053D – Protocole transactionnel – Marchés de travaux d'entretien et de rénovation sur la tuyauterie industrielle du SIAAP
- B2024/060D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur du Nord et Balagny la Morée
- B2024/061D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy-Achères branche de Bezon – Gare de Bécon-les-Bruyères (92)
- B2024/062D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Sèvres-Achères branche de Nanterre – Gare de Nanterre-la-Boule (93)
- B2024/059D – JOP 2024 – Travaux collecteur VL8 – Chantier Orly – Indemnisation des préjudices liés aux travaux
- B2024/087D – Avenant n° 5 au marché relatif à la conception-réalisation de la décantation primaire de l'usine de Seine-Aval
- B2024/037D – Autorisation d'adhésion à cinq associations : Acteurs du Grand Paris – AMRAE – ARB IdF – Club de la Continuité d'Activité – Ps-Eau
- B2024/042D – Mandat spécial de déplacement confié à Madame Kristell NIASME et Monsieur Karim ZIADY, administrateurs, pour se rendre au Cambodge
- B2024/086D – Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur François-Marie DIDIER, Président, pour se rendre aux instances de l'association AMORCE
- Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration

La séance est ouverte à 13 heures 02 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

M. le Président. — Je vous propose de commencer. Je vais faire l'appel.

Il est procédé à l'appel et le Président constate le quorum.

M. le Président. — Nous allons commencer ce Bureau, qui était prévu le 11 juin et qu'on a décalé, faute de quorum, puisque, rappelez-vous, nous étions le lendemain des élections européennes. Il y a eu d'autres élections entre-temps. Comme vous le savez, Monsieur Jean LAUSSUCQ, mon directeur de cabinet, a été élu député et nous sommes évidemment tous ravis pour lui. J'espère qu'on aura l'occasion de le féliciter tous ensemble et, moi, de lui dire tout ce que je lui dois au cours de ces trois dernières années, puisqu'il a été un soutien sans faille et important à mes côtés, mais aussi pour faire le lien avec vous tous. Là, évidemment, il n'est pas là, mais je tenais à le dire : merci, Jean, pour toute son action au cours de ces trois dernières années. Il ne va pas très loin non plus. On sera amené à le revoir. Pour moi, c'est une évidence. Cela signifie évidemment que j'aurais à réorganiser mon cabinet. Je reviendrai vers vous prochainement pour vous en parler, mais je voulais saluer l'action de Monsieur LAUSSUCQ et le féliciter pour sa belle élection comme député de Paris.

Je vous propose qu'on passe à l'ordre du jour, puisque je me suis engagé à ce qu'on aille vite, notamment pour Monsieur Antoine GUILLOU, en pause du Conseil de Paris.

B2024/032P – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 5 mars 2024

M. le Président. — Première délibération, c'est l'approbation du procès-verbal de la réunion du bureau du 5 mars 2024. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/065D – JOP 2024 – Acquisition de parcelles à la société SOCAREN – Noisy-le-Grand (93)

M. le Président. — La deuxième délibération concerne l'acquisition de parcelles à la société SOCAREN à Noisy-le-Grand. Cette délibération vise à entériner une emprise du SIAAP sur la commune de Noisy-le-Grand, rendue nécessaire par la construction de notre siphon sous la Marne. C'est toujours pour les questions des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Cette emprise accueille un local technique qui abrite les équipements nécessaires à l'exploitation d'un nouvel émissaire relié au réseau du SIAAP. La SOCAREN est la société publique locale de Noisy-le-Grand, société de droit public en charge de la construction de l'écoquartier et qui est propriétaire du terrain. La parcelle coûterait 10 000 € au SIAAP. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/057D – Sortie d’inventaire et rachat par la société RENAULT de véhicules du SIAAP

M. le Président. — La troisième délibération est la sortie d’inventaire et le rachat par la société Renault de véhicules du SIAAP. Vous avez, dans le rapport, l’ensemble des véhicules. Il y en a 15, pour un total de 79 833,28 € HT. On céderait ces véhicules à la société Renault. Plutôt que d’acheter les véhicules, nous sommes dans une démarche de location qui coûte moins cher en fonctionnement et qui nous évite de revendre les véhicules à la fin. S’il n’y a pas d’observations, on vous propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l’unanimité.

B2024/038D – JOP 2024 – Protocole transactionnel avec la SOCAREN – Siphon sous la Marne

M. le Président. — Cette délibération concerne un protocole transactionnel avec la SOCAREN, encore une fois. C’est dans le même cadre des travaux du creusement du siphon sous la Marne entre Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne. Il y a eu l’occupation de plusieurs emprises sur ce site, ce qui a eu des répercussions sur le chantier de la SOCAREN, comme je le disais tout à l’heure, qui s’occupe de l’écoquartier à Noisy-le-Grand. Il convient que le Bureau valide l’indemnisation de la SOCAREN, pour un montant à hauteur de 125 812,94 € HT, qui n’a pas pu réaliser les travaux à temps. S’il n’y a pas d’observations, je vous propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l’unanimité.

J’en profite pour vous dire que le maire de Neuilly-sur-Marne organise un *big jump*, pour lequel le SIAAP est partenaire, samedi après-midi à 15 heures. Je serai présent. Pour les élus de Seine-Saint-Denis et pour les autres, évidemment, s’ils ne sont pas partis, rendez-vous là-bas si vous voulez vous baigner.

B2024/052D – Protocole transactionnel avec M. et Mme GATEILLER, bailleurs – Logement de fonction

M. le Président. — Cette délibération concerne un protocole transactionnel avec Monsieur et Madame GATEILLER, bailleurs d’un logement de fonction. Suite à la libération d’un logement de fonction qui a été occupé par un de nos agents, l’état des lieux de sortie a fait apparaître divers manquements pour un montant de 3 500 €. Le SIAAP propose de régler directement cette somme aux propriétaires et charge à nous de récupérer ces 3 500 € auprès de notre agent, comme on s’y engage à chaque protocole transactionnel de ce type. S’il n’y a pas d’observations, je propose d’approuver cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l’unanimité.

B2024/053D – Protocole transactionnel – Marchés de travaux d’entretien et de rénovation sur la tuyauterie industrielle du SIAAP

M. le Président. — Cette délibération concerne le protocole transactionnel relatif au marché de travaux d’entretien et de rénovation sur la tuyauterie industrielle du SIAAP. C’était un marché assez ancien. Il y a eu un transfert du contrat à la société qui avait racheté la société qui avait eu ce marché. Il y a eu des difficultés de paiement sur des factures qu’on leur devait. Ils ont souhaité nous assigner en justice. Toute une démarche a été faite auprès d’un cabinet d’avocat qui nous a conseillé de négocier, de faire un protocole transactionnel parce qu’on était certains de perdre si on allait devant une instance judiciaire. Il est proposé, par cette délibération, de régler une somme forfaitaire de 270 000 € HT, c’est-à-dire 324 000 € TTC, pour différents membres du groupement. Tout figure, évidemment, dans le rapport qui précède la délibération. S’il n’y a pas d’observations, je vous propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l’unanimité.

B2024/060D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur du Nord et Balagny la Morée

M. le Président. — Nous avons là trois protocoles transactionnels, mais qui vont plutôt dans notre sens, cette fois-ci avec la Société des Grands Projets, anciennement Société du Grand Paris. Cela concerne des études que le SIAAP avait financées au départ, tout d’abord au collecteur du Nord et Balagny-la-Morée, ensuite, pour Clichy-Achères branche de Bezons – Gare de Bécon-les-Bruyères dans le 92 et, enfin, le collecteur Sèvres-Achères branche de Nanterre – Gare de Nanterre-la-Boule. Ces trois protocoles transactionnels font que la Société des Grands Projets nous rembourse les études que nous avons avancées à l’époque dans le cadre des projets du Grand Paris Express.

La première délibération pour le collecteur du Nord et Balagny-la-Morée permettrait au SIAAP d’être remboursé de la somme de 42 117,84 € HT. S’il n’y a pas d’observations, je propose de l’approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l’unanimité.

B2024/061D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Clichy-Achères branche de Bezons – Gare de Bécon-les-Bruyères (92)

M. le Président. — Le deuxième protocole transactionnel concerne la Gare de Bécon-les-Bruyères dans le 92 pour le collecteur Clichy-Achères branche de Bezons. La Société des Grands Projets rembourserait au SIAAP un montant de 31 386,14 € HT. Je vous propose de l’approuver, évidemment, puisque c’est un remboursement pour le SIAAP. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l’unanimité.

B2024/062D – Protocole transactionnel avec la Société des Grands Projets – Collecteur Sèvres-Achères branche de Nanterre – Gare de Nanterre-la-Boule (93)

M. le Président. — Le dernier protocole concerne le collecteur Sèvres-Achères branche de Nanterre et la gare de Nanterre-la-Boule dans le 93. Il y a une petite erreur dans le rapport. Il faut lire 139 351,80 € HT et non 138 933,19 € HT. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/059D – JOP 2024 – Travaux collecteur VL8 – Chantier Orly – Indemnisation des préjudices liés aux travaux

M. le Président. — Il y a encore, dans les indemnisations, des préjudices liés aux travaux du collecteur VL8 relatifs aux chantiers à Orly, collecteur VL8 qu'on a évidemment sorti dans les temps et je tiens encore à féliciter les équipes du SIAAP et toutes les entreprises qui nous ont aidés. Pour y parvenir, vous le savez, on est allés un peu plus loin en travaillant 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, ce qui a évidemment introduit des nuisances pour certains riverains. Cela concerne une copropriété du 42 avenue du maréchal de Turenne à Villeneuve-le-Roi. Évidemment, je m'étais engagé auprès du maire Monsieur Didier GONZALES qu'on indemnise le mieux possible les riverains impactés par ces travaux parfois faits la nuit. L'indemnisation proposée, qui a recueilli l'accord de la copropriété, est une somme de 15 000 €. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/087D – Avenant n° 5 au marché relatif à la conception-réalisation de la décantation primaire de l'usine de Seine-Aval

M. le Président. — Il s'agit d'une délibération relative à un avenant. C'est l'avenant n° 5 au marché relatif à la conception-réalisation de la décantation primaire à Seine-Aval, donc sur l'usine d'Achères. La nouvelle décantation primaire est un chantier majeur qui sera inauguré avant la fin de l'année. Sur cet avenant, Monsieur le Directeur Général, pouvez-vous nous dire quelques mots. Cet avenant a été validé lors de la dernière commission d'appels d'offres.

M. le Directeur Général. — Actuellement, il y a l'installation qui est en cours de démarrage. L'exploitation par Véolia devait s'achever juste avant les JOP. On souhaitait prolonger le soutien de Véolia à l'exploitation jusqu'à la fin des JOP de manière à ne pas prendre de risques de changement d'exploitation sur cette installation. L'avenant rajoute 0,26 % au montant du marché. Nous passons à 9,55 % en cumulant les cinq avenants depuis l'origine du marché.

M. le Président. — Cet avenant a été voté à l'unanimité en Commission d'Appel d'Offres.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/037D – Autorisation d'adhésion à cinq associations : Acteurs du Grand Paris – AMRAE – ARB IdF – Club de la Continuité d'Activité – Ps-Eau

M. le Président. — Il nous reste quelques délibérations. Je vais essayer d'aller vite.

La délibération suivante est relative à l'autorisation d'adhésion à cinq associations : Acteurs du Grand Paris, AMRAE, ARB Île-de-France, Club de la Continuité d'Activité et Ps-Eau. Ce sont, pour la plupart, des renouvellements d'adhésion. Pour Acteurs du Grand Paris, le montant est de 700 €. C'est un club qui est quand même assez reconnu maintenant et, pour le SIAAP, est plutôt mis en valeur. L'AMRAE, c'est sur un montant de 833,20 €.

M. le Directeur Général. — Il y a une association qui est utile pour les assurances. On cherche à assurer nos ouvrages et ça nous permet de connaître le marché en cours sur les pratiques d'assurance d'ouvrages.

M. le Président. — L'adhésion à ARB Île-de-France est de 2 500 €. Ce sont des questions de biodiversité. Celle pour le Club de Continuité d'Activité est de 700 €, et Ps-Eau, c'est un renouvellement, 2 000 €, avec un nouveau Président assez actif sur toutes les questions internationales. Nous en reparlerons à la rentrée, mais il devrait peut-être nous aider sur certains projets. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/042D – Mandat spécial de déplacement confié à Madame Kristell NIASME et Monsieur Karim ZIADY, administrateurs, pour se rendre au Cambodge

M. le Président. — Nous parlons de coopération décentralisée. Il s'agit là d'un mandat spécial de déplacement qui sera confié à Madame Kristell NIASME et à Monsieur Karim ZIADY pour se rendre au Cambodge, pour suivre le projet, puisqu'ils s'étaient déjà rendus sur place l'année dernière. C'est pour le projet de Siem Reap, qui avait fait l'objet d'une première inauguration en 2023, comme je le disais, pour la phase 1. Il s'agit à présent, dans le cadre de la phase 2 de ce projet, de permettre un nouveau déplacement qui devrait intervenir à une date qui n'a pas encore été fixée. Mais si c'était avant le prochain Bureau, je préfère qu'on ait pu valider ce mandat spécial. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

B2024/086D – Mandat spécial de déplacement confié à Monsieur François-Marie DIDIER, Président, pour se rendre aux instances de l'association AMORCE

M. le Président. — Dernière délibération qui concerne mon déplacement pour le Bureau de l'AMORCE qui se tient la semaine prochaine à côté de Toulon. L'AMORCE a souhaité que je devienne vice-président en charge des questions de l'assainissement, puisqu'ils renforcent le Bureau. Monsieur Antoine GUILLOU est aussi présent au sein de l'AMORCE. Cela nous permettra de peser sur toutes ces questions. Il s'agit d'un réseau qui me semble assez important pour le SIAAP dont nous sommes adhérents. Le Bureau se tient la semaine prochaine. Pour le moment, je peux m'y rendre et donc je vous demande de bien vouloir

autoriser le fait que je puisse me déplacer et me faire rembourser de mes frais, si vous en êtes d'accord.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président, par délégation du Conseil d'Administration

M. le Président. — Concernant la délibération suivante, je pense que c'est la même chose que pour le Conseil. C'est une information qui a eu lieu le 11 juin.

Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

M. le Président. — Le prochain Bureau aura lieu mardi 24 septembre 2024 à 14 heures. Je reviendrai vers vous, comme je vous l'ai dit, pour mon cabinet. Je souhaite de bonnes vacances à ceux que je ne verrai pas.

La séance est levée à 13 heures 22.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER